

Infos juin 2025

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité.

Une bonne préparation pour des vacances sereines

Si vous partez en vacances en voiture, quelques petites vérifications s'imposent. Faites vérifier votre véhicule par un professionnel pour contrôler les freins, les pneus (pression et usure), les suspensions, les niveaux et les filtres. Assurez-vous que les phares, clignotants et essuie-glaces sont en bon état. Emportez un triangle de signalisation, un gilet jaune pour chaque passager, une trousse à pharmacie, une lampe de poche, du matériel pour changer une roue et des protections solaires.

Vérifiez également vos documents d'assurance, et contactez le cas échéant votre courtier pour vérifier que vous êtes bien couvert dans les pays où vous vous rendez. Préparez votre itinéraire à l'avance, utilisez un GPS, et consultez les info-traffic (107.7 FM en France diffuse un flash info-traffic toutes les 15 minutes).

Durant le trajet

Prenez des pauses régulièrement : 10 à 15 minutes toutes les 2 heures, changez de chauffeur. Evitez les heures où le risque de somnolence est plus élevé (entre 13 et 16h, et entre 2 et 5h du matin). 7 Belges sur 10 partent de nuit. Si tel est votre cas, veillez à partir reposé, et pas après une très longue journée de travail et le chargement de la voiture avec des enfants excités ! Si vous sentez que le sommeil vous gagne, arrêtez-vous rapidement et reposez-vous. Et bien sûr pas d'alcool avant et pendant le trajet !

Vignettes et péages

Dans certains pays, une vignette est obligatoire pour circuler : Autriche, Bulgarie, Hongrie, Roumanie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie et Suisse. En France, la vignette Crit'Air est obligatoire pour circuler dans certaines villes. Le site de Touring propose une liste des pays européens, ce qui permet une vérification ; et également la commande de la vignette.

Attention : en France certaines autoroutes (A13 et A14) sont désormais en « péage à flux libre ». Ce qui signifie que les stations de péage sont remplacées par des dispositifs détectant automatiquement chaque plaque d'immatriculation. Le trafic est plus fluide, mais cela ne vous dispense pas de payer. Vous avez 72h après votre passage pour payer sur le site sanef.com ou dans un des points de paiement du réseau Nirio. Attention : des arnaques circulent actuellement. Sachez que la société d'autoroute n'enverra jamais ni mail ni SMS pour vous demander vos coordonnées bancaires pour le paiement !

Enfin, plusieurs pays européens ont créé des zones de basse émission : l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, la Norvège, la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, la Belgique, la France et le Royaume-Uni. Les règles diffèrent d'un pays à l'autre. Donc renseignez-vous bien avant le départ. Certains pays exigent une vignette, d'autres, comme l'Italie, interdisent l'entrée dans les centres historiques des villes. Et attention, si vous tournez pour chercher une place de parking, vous serez verbalisés autant de fois que vous franchirez l'entrée de la zone.

Un conducteur averti en vaut deux ! Donc préparez-vous bien et... BONNES VACANCES !

Jean-Pol Nijs

Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière

Infractions – Accidents - Assurances - Indemnisation de tous les dommages

www.droitdesaccidents.be